

Le RTP « Éducation » du CNRS

Le Programme prioritaire de recherche
« Sciences pour l'éducation » (PIA3).

Jean-François Rouet

Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage
CNRS, Université de Poitiers, Université de Tours

Le RTP Éducation

- Créé en 2019 à l'initiative de l'INSB (dir. Bernard Poulain) et l'INSHS (dir. Marie Gaille).
- Correspond à l'un des six « défis sociétaux » définis par le CNRS dans son contrat d'objectifs et de performance 2019-2023.
- Coresponsables : Grégoire Borst (PU, Paris Cité) et Nicolas Vibert (DR CNRS, Poitiers).
- Mission : Cartographier et organiser les recherches menées autour des questions d'éducation dans les unités mixtes de recherche (UMR) du CNRS.
- Membres affiliés (au 7/2/2022) :
 - Laboratoire de l'Éducation et l'Institut Français de l'Éducation ;
 - Assemblée des Directeurs des Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques - ADIREM) ;
 - 62 unités de recherche du CNRS.

Activité du RTP Éducation

- Réunion de lancement février 2020. Quatre axes identifiés :
 - **Axe 1 : « Inégalités éducatives ».**
Alessandro Bergamaschi (URMIS, Nice Sophia Antipolis, INSPE de Nice) et Florence Bara (CLLE, Toulouse, INSPE Occitanie-Pyrénées)
 - **Axe 2 : « Politiques éducatives comparées (organisation et professions, instruments et évaluation) ».**
Hélène Buisson-Fenet (Triangle, Lyon) et Xavier Pons (LIRTES, Créteil).
 - **Axe 3 : « Pratiques et dispositifs pédagogiques (face aux données) ».**
Marie-Line Gardes (CRNL & HEP Vaud) et Olivier Vors (INSPE Aix-Marseille Université, Institut des Sciences du Mouvement).
 - **Axe 4 : « Penser le lien avec le terrain scolaire ».**
Vincent Liquète (IMS – Bordeaux) et Aline Frey (LNC, Marseille)
- Série de journées d'études par axe + « réunions ouvertes » plénières, notamment pour discuter les perspectives.
- Transformation en « Réseau Thématique » - dispositif qui remplace les anciens « Groupements de Recherche » (GDR) - envisagée en 2023. Durée de 5 ans, périmètre et missions élargis.

Le Programme prioritaire de recherche « Sciences pour l'éducation » (MESRI et CNRS).

Note : le programme est actuellement (mai 2022) en cours d'évaluation, toutes les informations données ici le sont à titre conditionnel et officieux.

Cadre institutionnel

- « Programme des investissements d'avenir » lancé en 2009 suite au rapport Rocard – Juppé. Quatre « vagues » jusqu'à présent.
- Les Programmes prioritaires de recherche (PPR) sont une des actions du PIA 3, lancé en 2017.
- Les PPR sont destinés à « construire ou consolider le positionnement mondial de la recherche française » via des projets financés sur une durée de 5 ans.
- A noter :
 - Le PPR « Sciences pour l'éducation » intervient en fin de PIA 3, après le lancement du PIA 4 (2021).
 - Le PIA 4 comporte de son côté un « PEPR » (Programmes et équipements prioritaires de recherche) « Éducation et Numérique ». Les deux programmes sont coordonnés mais distincts.

Vision scientifique

- Document de cadrage préparé par G. Borst, Sandrine Gil et Jean-François Rouet à l'issue d'une série de consultations avec une trentaine d'experts du domaine.
- Recense les forces en présence et résume les précédents programme/missions de réflexion et de soutien à la recherche en éducation depuis le milieu des années 1990.
- Conclut à l'existence de forces substantielles et d'un corpus important permettant d'envisager des programmes de recherche à visée « transformatrice ». Il s'agit notamment d'augmenter la base de données probantes concernant le lien entre les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves (Prost, 2001).

Quatre thèmes prioritaires identifiés dans la lettre de mission adressée aux porteurs du projet

- Réduction des inégalités liées à l'origine sociale ou au genre.
- Inclusion, élèves à besoins particuliers
- Orientation scolaire et professionnelle
- Compétences du XXIe Siècle

Les verrous à lever

- Dispersion, cloisonnement des acteurs, selon deux axes :
 - Manque de collaboration entre disciplines, absence de cohésion concernant la notion même de données probantes. Faible articulation avec la communauté de recherche internationale.
 - Isolement des communautés de recherche et de pratique, des laboratoires de recherche jusqu'aux établissements scolaires en passant par les services de formation initiale et continue et les services d'appui.
- Taille et suivi des actions menées :
 - Une majorité d'études et de recherches de « phase 1 », à caractère exploratoire et à petite échelle.
 - Des résultats évalués selon des critères souvent flous et peu probants.
 - Un travail de « mise à l'échelle » à partir des résultats initiaux s'impose pour renforcer le rôle de la recherche dans la détermination des politiques éducatives.

Les critères de réussite

- Projets basés sur une problématique éducative clairement identifiée et argumentée à partir de toutes les spécialités et sources pertinentes.
- Projets mettant en œuvre un véritable partenariat entre des laboratoires de recherche, acteurs de la formation et du terrain avec des rôles clairement définis pour chacun.
- Et avec l'appui explicite des établissements et structures publiques œuvrant dans le domaine (exemples : INSPÉ, Rectorats...)

Structuration des recherches

- **Études de phase 1** : description exhaustive (études observationnelles) d'un phénomène, et/ou première expérimentation limitée lorsque la base de recherche est clairement insuffisante.
- **Études de phase 2** : études principalement interventionnelles, relevant de la formulation et de l'examen d'hypothèses fortes et bien documentées, assorties d'un protocole appliqué à une échelle suffisante pour avoir une valeur probante.
- **Études de phase 3** : études dans la continuité de recherches antérieures relevant des phases 1 et 2, représentant une extension nécessaire pour confirmer les résultats et soutenir les conclusions.

- Pour en savoir un peu plus sur le RTP, le PPR, le PEPR, voir l'article de CNRS Infos du 17 décembre 2021, sur <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/le-cnrs-planche-sur-le-sujet-des-inegalites-educatives>
- Ou, sur les PIA plus généralement, le site du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) : <https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Merci pour votre attention